



A i r F r a n c e



Libres ensemble

Décembre 2009 – LC - MC - CC

Les Organisations Syndicales des Personnels Sol (Cadres et Employés), Pilotes, Navigants commerciaux



Grille Tarifaire R1 ► 2010

Nous sommes des salariés, pas des clients !

Les 2 et 7 décembre derniers, nous avons été conviés par la Direction à des réunions d'information concernant les tarifs R1 2010 de nos facilités de Transport.

Même si les tarifs Long Courrier vont globalement baisser en 2010, nous ne pouvons accepter la manière dont la direction traite ce dossier. Cet acquis social de premier rang mérite à nos yeux une toute autre considération que deux réunions assorties d'une **présentation minimaliste** des informations tarifaires ainsi que d'un **refus manifeste** de la DGRH à vouloir communiquer.

- A ce jour, nous n'avons toujours pas vu certains documents officiels sur lesquels s'appuie la direction Air France pour nous imposer ses tarifs R1 pourtant applicables début janvier. La grille 2010 nous a été présentée succinctement avec l'excuse de l'attente de validation par la Direction de la Sécurité Sociale. Si la direction veut reproduire le fiasco du début d'année 2009, elle prend de gros risques...
- Nous demandons toujours que TOUS les prix des R1 soient alignés sur la règle URSSAF acquise en 2008 concédant 30 % de réduction sur le tarif public le moins cher du marché, d'autant plus que lorsque nous avons la confirmation de nos congés annuels il ne reste que très rarement des billets R1 LOW disponibles.

La direction a su être réactive à la hausse mais n'a jamais voulu baisser les tarifs R1 Court et Moyen Courrier dont certains ne dépassent pas les 20 % de remise. Certains R1 sont même plus chers que des offres promotionnelles AF, comme « La France à petit prix » ou « escapade en Europe » ! Quand aux tarifs DOM, la reconnaissance de la continuité territoriale est l'une de nos questions restée sans réponse avec l'augmentation tarifaire prévue en 2010.

Cette réponse doit d'abord être politique.

- Nous n'avons pas encore été entendus sur notre revendication d'un seul niveau de tarif R1 sur la base de la règle URSSAF. Les prix des R1 LC baissent globalement en Low et Medium mais augmentent parfois en High. Ce qui est incompréhensible en regard de la baisse constatée des tarifs publics 2009.
- Cette grille 2010 sera définitive et figera nos tarifs dans le temps. Les seules évolutions de tarifs suivront l'indice INSEE du Transport Aérien de Voyageurs. Cet indice est rarement à la baisse, ce qui signifie que les tarifs de nos billets ne pourront qu'augmenter dans le temps.

Nous exigeons que la promesse du PDG SPINETTA faite en juillet 2008 soit tenue.

En effet, l'entreprise ne devait pas se faire d'argent sur nos facilités de transport avec la nouvelle donne imposée par la Direction de la Sécurité Sociale via l'URSSAF. Nous affirmons qu'Air France n'a pas reversé tout ce qu'elle a engrangé en augmentant fortement les tarifs 2009, essentiellement sur Long Courrier.

La direction considère toujours ses salariés comme des clients en pratiquant un Yield management sur nos R1, s'assurant ainsi d'une augmentation de la recette en vol. La direction du Marketing continue de présenter les salariés comme un coût pour l'entreprise lorsqu'ils utilisent des billets réservés.

Pour l'*INTERGP*, **les salariés jouissent d'un acquis social** que nous entendons défendre et que nous nous attachons à faire progresser.

La direction doit se ressaisir en acceptant de **négozier rapidement** avec l'*INTERGP* sur les points de blocage cités ci-dessus, dans le respect du partenariat social prétendument en vigueur dans l'entreprise. Le litige est sérieux, la réponse apportée par la direction doit être à la hauteur...

Nous avons donc demandé à être reçus par le Directeur Général Exécutif de la Compagnie, Mr Gourgeon, dans les plus brefs délais. Nous vous tiendrons bien évidemment informés des suites données à cette affaire par la direction